

**DEPARTEMENT**  
Meurthe et Moselle

**Commune de SEXEY AUX FORGES**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2015**

**ARRONDISSEMENT**

**TOUL**

**CANTON**

**TOUL Sud**

L'an deux mille quinze, le treize mai à 20h00

Le Conseil municipal de la commune de Sexey-aux-Forges étant en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. POTTS Patrick, maire.

En exercice 14  
De votants 14  
De présents 12

**Etaient présents :**

Mmes Florence COX – Béatrice GEORGE – Maud GERONIMUS – Amélie KOENIG – Pascale NAVET ;

Mrs Christian DROUOT – Michel DROUOT – Serge FOULON – Maurice KOENIG – Ghislain PAYMAL – Patrick POTTS – Jean-Jacques ZILLIOX

NOTA : Le Maire certifie que :

Le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 19 avril 2015  
La convocation du conseil avait été faite le 5 mai 2015.

La présente délibération a été transmise à la Sous-préfecture de Toul le 18 avril 2015

Le Maire,  
Patrick POTTS

**Absents excusés :**

Céline BAUDON donne procuration à Béatrice GEORGE

Daniel BORACE donne procuration à Patrick POTTS

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale à l'élection d'un secrétaire dans le sein du conseil

Amélie KOENIG ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le compte rendu de la séance du 3 avril 2015 est adopté.

**ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A LA N°1-III-2015  
DEMISSION DE MONSIEUR ARNAUD GOIN, 1<sup>ER</sup> ADJOINT**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-4, L.2122-7, L.2122-7-2, L.2122-10 et L.2122-15 ;

Vu la délibération n° 1-III-25014 du 28 mars 2014 portant création de 3 postes d'adjoints au maire ;

Vu le procès-verbal du 28 mars 2014 relative à l'élection des adjoints au maire ;

Compte tenu de la démission de M. Arnaud GOIN, confirmée par le Sous-Préfet de TOUL le 30 avril 2015 ;

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que l'ordre du tableau est remonté et que le nouvel adjoint occupera le dernier rang disponible ;

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de Monsieur Arnaud GOIN adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,*

**Article 1er :** Décide :

- que l'ordre du tableau est remonté et que le nouvel adjoint occupera le dernier rang disponible.

**Article 2 :** Procède à la désignation du 3<sup>ème</sup> adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Est candidat : Ghislain PAYMAL

Nombre de votants : 14

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Nombre de bulletins blancs et nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 8

A obtenu : 13

**Article 3 :** M. Ghislain PAYMAL est désigné en qualité de 3<sup>ème</sup> adjoint au maire.

**NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SYNDICAT N°2-III-2015  
INTERCOMMUNAL SCOLAIRE MARON/SEXEY**

Suite à la démission de Monsieur Arnaud GOIN, 1<sup>er</sup> adjoint et membre titulaire du Syndicat Intercommunal Maron/Sexey, le maire explique qu'il est nécessaire de procéder à son remplacement.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,*

- Nomme Amélie KOENIG comme membre titulaire au Syndicat Intercommunal Maron/Sexey

**NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE A L'ASSOCIATION N°3-III-2015  
BELIER MEULSON**

Suite à la démission de Monsieur Arnaud GOIN, 1<sup>er</sup> adjoint et membre titulaire de l'association Bélier Meulson, le maire explique qu'il est nécessaire de procéder à son remplacement.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,*

- Nomme Florence COX comme membre titulaire de l'association Bélier Meulson et Amélie KOENIG membre suppléant.

**ENCAISSEMENT DES INDEMNITES VERSEES PAR N°4-III-2015  
GROUPAMA CONCERNANT LES DESORDRES SUBIS PAR  
L'EGLISE DE SEXEY-AUX-FORGES**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

- Accepte à l'unanimité l'encaissement de la totalité des indemnités versées par GROUPAMA concernant les désordres subits par l'église de Sexey-aux-Forges. Celles-ci seront imputées au compte 7788 du budget de la commune.

## VENTE DE MATERIEL

N°5-III-2015

Vu la proposition de la mairie de PIERREVILLE pour le rachat du bras articulé et de la lame de déneigement de l'ancien tracteur de la commune,

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,*

- **Accepte** de vendre à la Mairie de PIERREVILLE ce matériel pour un montant de 1000,00 €,
- **Autorise** le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette vente et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## VENTE D'UNE CITERNE A FIOUL

N°6-III-2015

Vu la proposition de la mairie de PULLIGNY pour le rachat d'une citerne de fioul appartenant à la commune,

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,*

- **Accepte** de vendre à la Mairie de PULLIGNY cette citerne pour un montant de 700,00 €,
- **Autorise** le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette vente et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Patrick POTTS